



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du Mardi 08 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit juillet à 20h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le quatre juillet s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Willy AUTHESSERRE

Nombre de conseillers : 18

Absents : 6

Présents : 12

Procurations : 2

Votants : 14

Membres présents :

Monsieur Willy AUTHESSERRE, Maire

Mesdames, Messieurs, Alexandra PINAUD-VERDIER, Catherine VILLAIN, Yann DREZEN, Thierry PASSERA, Marc PUJOL, Adjoints

Mesdames, Messieurs, Stéphanie GAMA GOUVEIA, Dominique GASPARD, Virginie PROUTEAU Antonelle RIVERA, Patrick LABOURGADE, Frédéric LARROQUE, Conseillers

Membres absents et excusés, ayant donné procuration :

Monsieur Cédric BARTHES a donné procuration à Yann DREZEN

Monsieur Pierrick PORTE a donné procuration à Catherine VILLAIN

Membres absents :

Mesdames, Messieurs, Sabrina CHARLOTTE, Virginie DELOZE, Elodie MARIOU, Jérôme JOURNET

Secrétaire de séance : Catherine VILLAIN

Secrétaire auxiliaire : Marie MARTIN

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juin 2025

Présentation des projets du Conseil Municipal des Jeunes par les jeunes conseillers

DELIBERATIONS

20250701 : Création d'emplois permanents

20250702 : Création d'emploi non permanents

20250703 : Suppression de poste

20250704 : Mise à jour du tableau des effectifs

20250705 : Répartition des sièges de conseillers communautaires

QUESTIONS DIVERSES :

- Point organisation Marché Gourmand
- Point sur les propositions de mise à disposition de locaux aux associations
- Point enfance jeunesse : école (ATE, fête de fin d'année, olympiades et pose plaque nom de l'école, plan canicule...), Yakajouer, cadeaux CM2
- Associations : fête musique, AG OMY, Tournoi foot, AG CBE...
- CCGSTG : réunion publique TEOMI, base de loisirs St Sardo,
- Actualités commerces
- Informations diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2025

Votants : 14
Abstention : 0
Exprimés : 14
Contre : 0
Pour : 14

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 19 juin 2025 au vote des conseillers. Des remarques ont été formulées par Madame Catherine VILLAIN, les corrections seront apportées sur la version définitive du Procès-verbal.

Présentation des projets du Conseil Municipal des Jeunes par les jeunes conseillers

Les jeunes Conseillers présentent les 3 projets portés par le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de la Commune :

- *L'aménagement de l'aire de jeux devant l'école :*

L'objectif est d'intégrer du mobilier urbain, tables et bancs adaptés à l'aire de jeux. Le CMJ porte le projet dans son ensemble : analyse du besoin, recherche de produits et de prestataires, choix des matériaux, établissement et tenue du budget et suivi de la réalisation.

- *L'organisation d'un Marché de Noël :*

L'objectif est de créer une animation dans la commune et d'en profiter pour lancer les illuminations de Noël du village et le démarrage de la période de Noël.

La date est fixée au 5 décembre et cela se tiendra devant le Carretou, avec un repli possible dans la salle des fêtes en cas d'intempéries.

Le CMJ souhaite une collaboration avec l'ALAE pour une animation de la soirée : chants de Noël ou spectacle court. Il y aura également la distribution du traditionnel vin chaud.

L'affiche et le bulletin d'inscription seront communiqués sur les réseaux de la Mairie durant l'été, les jeunes Conseillers démarcheront les exposants. Les recherches d'exposants s'orientent vers des fabrications artisanales (bijoux, bougies et autres cadeaux), ventes de chocolats etc...

Le CMJ a aussi déjà pris contact avec les food-trucks installés sur la commune et a reçu des réponses positives ; les jeunes doivent se renseigner sur les participations des commerces de la commune.

- *Création d'un dépôt/vente de vêtements :*

Ce projet est encore en cours de développement, le CMJ s'interroge sur les modalités de gestion et organisationnelles de ce projet.

L'ensemble des élus a accueilli les propositions du CMJ avec enthousiasme et proposent de les accompagner dans leur réalisation.

Monsieur le Maire présente les trois délibérations suivantes qui sont étroitement liées.

En effet la mise en place de l'ALAE à la rentrée de septembre demande une organisation particulière et la modification des équipes et des statuts.

Il propose aussi le renouvellement de contrats pour les personnels en place.

Monsieur le Maire présente les différents postes pour palier à l'accroissement d'activité de la collectivité.

Il rappelle aussi, que conformément au choix qui a été fait par le conseil municipal, la situation dans l'emploi de chaque agent en contrat à durée déterminée est systématiquement étudiée après 4 années passées au service de la collectivité, le suivi des entretiens d'évaluation et peut évoluer vers un autre contrat plus pérenne.

Il propose donc les trois délibérations suivantes ainsi que la mise à jour du tableau des effectifs qui est liée.

Monsieur le Maire présente la délibération

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibération de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade, ou les cas échéant, les grades correspond à l'emploi créé ;

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux qu'il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services. Il propose de créer l'emploi suivant et de l'annexer au budget correspondant :

Nombre d'emploi	Cadre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
1	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	Service scolaire et périscolaire	26H

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

ACCEPTENT la proposition ci-dessus dans les conditions précitées ;

MODIFIENT le tableau des emplois ;

CHARGENT le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibération de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade, ou les cas échéant, les grades correspond à l'emploi créé ;

CONSIDERANT l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris ;

CONSIDERANT qu'en raison du projet de la municipalité de créer un Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) complet après la période d'expérimentation sur l'ALAE du mercredi ;

CONSIDERANT les prévisions d'accroissement temporaire d'activité pour les besoins d'encadrement, la qualité des animations, l'accroissement de prévisions d'inscription en classe de Petite Section... Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité ;

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux qu'il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois non-permanents nécessaires au fonctionnement des services. Il propose de créer les emplois suivants et de les annexer au budget correspondant :

Nombre d'emploi	Cadre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
2	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	Service scolaire et périscolaire	25H
1	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	Service scolaire et périscolaire	24H
1	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	Service scolaire et périscolaire	29H
1	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	Service technique	35H
2	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	Service scolaire et périscolaire	26H

La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement pour 12 mois à compter de la date de début de contrat.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

MODIFIENT le tableau des emplois ;

CHARGENT le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Pour la délibération suivante, Monsieur le Maire précise que la suppression est liée à la création de l'ALAE et à la nomination de la directrice. Un poste d'adjoint d'animation a été créé antérieurement par conséquent celui-ci est à supprimer.

**DELIBERATION N°20250703
SUPPRESSION DE POSTE**

Votants : 14
Abstention : 0
Exprimés : 14
Contre : 0
Pour : 14

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux qu'il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Afin de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs il conviendrait de supprimer l'emploi suivant, sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial :

Nombre d'emploi	Cadre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
1	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	Service scolaire et périscolaire	35H

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

ACCEPTENT la proposition ci-dessus dans les conditions précitées ;

MODIFIENT le tableau des emplois ;

DELIBERATION N°20250704
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Votants : 14
Abstention : 0
Exprimés : 14
Contre : 0
Pour : 14

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, et propose d'établir le tableau des emplois comme suit :

Cadre d'emploi	Grade	Nombre d'emplois	Nombre d'heures	Emplois pourvus	Au
Animation	Adjoint d'animation	1	35	1	01/09/2025
Sanitaire et social	ATSEM	1 TIT	30	1	
Technique	Agent de maîtrise cat C	1 TIT	35	1	
	Adjoint technique cat C	1 stage	28	1	
		1 TIT	35	1	
		1stage	26	1	24/08/2025
		1 TIT	28	1	
		1 TIT	28	1	
		1 TIT	30	1	
			35	0	
		1 TIT	35	1	
Administratif	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1 TIT	35	1	
	Adjoint Admin Principal 1 ^{ère} classe cat C	1 TIT	30	1	
	Adjoint Admin cat C	1 TIT	26	1	
	Adjoint Admin cat C	1 TIT	35	1	
	Adjoint Admin cat C	1 TIT	30	1	

Monsieur le Maire souhaite faire figurer les emplois non permanents pour une meilleure lisibilité.

Cadre d'emploi	Grade	Emploi	Volume	Emplois pourvus	A compter du
Administratif	Secrétaire général de Mairie (rédacteur ou attaché)	CDD	35	1	02/03/2025
Technique	Adjoint technique cat C	CDD	24		

Technique	Adjoint technique cat C	CDD	24	1	24/08/2025
Technique	Adjoint technique cat C	CDD	25	1	28/08/2025
Technique	Adjoint technique cat C	CDD	25		
Technique	Adjoint technique cat C	CDD	26	1	24/08/2025
Technique	Adjoint technique cat C	CDD	29	1	26/08/2025
Technique	Adjoint technique cat C	CDD	35	1	26/08/2025
Technique	Adjoint technique cat C	CDD	35	1	02/11/2024

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées.

Catherine VILLAIN demande s'il est prévu de remplacer l'agent en charge de l'urbanisme qui part à la retraite prochainement, soit fin septembre compte tenu des congés.

Marie MARTIN explique qu'il n'y a pas de remplacement prévu pour ce poste, qu'une réorganisation du service est en étude, mais que si cela s'avère nécessaire une délibération pourra être prise au prochain conseil du mois de septembre.

Monsieur le Maire confirme que des ajustements en termes d'organisation des missions vont être faits, si le besoin de créer des postes émerge, les postes seront créés. Pour l'instant une analyse est en cours, c'est l'occasion de réinterroger les pratiques et l'organisation pour gagner en efficacité, et de voir s'il y a des appétences et des envies des agents, une concertation auprès des agents a été lancée.

Thierry PASSERA s'interroge sur un non-remplacement de ce poste à la vue de la complexité des dossiers d'urbanisme.

Monsieur le Maire pense que sur le volet urbanisme la commune en fait trop, sachant qu'un service instructeur mutualisé est financé pour cela.

Antonella RIVERA rejoint M. le Maire en précisant que ce n'est pas à la commune de gérer mais au service instructeur.

Catherine VILLAIN et Marc PUJOL pensent qu'une personne qui connaît le terrain est nécessaire pour ce service.

Catherine VILLAIN précise aussi que le service instructeur n'est disponible que deux matinées par semaine pour recevoir le public et regrette de ne pas avoir été concertée sur l'évolution envisagée du service urbanisme.

DELIBERATION N°20250705

FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND SUD TARN ET GARONNE DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL

Votants : 14
Abstention : 0
Exprimés : 14
Contre : 0
Pour : 14

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1 ;

Vu le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'Outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 82-2019-10-14-003 en date du 14/10/2019 fixant la composition actuelle du conseil communautaire de la Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne ;

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la Communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de la Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :
 - être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
 - chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
 - aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,

- la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la Communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire de la Communauté respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la Communauté, représentant la moitié de la population totale de la Communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la Communauté.

- à défaut d'un tel accord, le Préfet fixera selon la procédure légale [*droit commun*] à 46 sièges, le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du conseil communautaire de la Communauté, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale [*droit commun*].

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la Communauté un accord local, fixant à 56 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2° du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
AUCAMVILLE	1552	2
BEAUPUY	274	1
BESSENS	1470	2
BOUILLAC	577	1
BOURRET	974	2
CAMPSAS	1472	2
CANALS	807	1
COMBEROUGER	268	1
DIEUPENTALE	1644	2
FABAS	695	1
FINHAN	1475	2
GRISOLLES	4206	5
LABASTIDE ST PIERRE	3763	4
MAS GRENIER	1303	2
MONBEQUI	656	1

MONTBARTIER	1727	2
MONTECH	6657	7
NOHIC	1384	2
ORGUEIL	1721	2
POMPIGNAN	1810	2
ST SARDOS	1135	2
SAVENES	828	1
VARENNES	640	1
VERDUN SUR GARONNE	4914	6
VILLEBRUMIER	1349	2

Total des sièges répartis : 56

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

DECIDENT de fixer, à 56 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Grand-Sud Tarn et Garonne réparti comme suit ;

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
AUCAMVILLE	1552	2
BEAUPUY	274	1
BESSENS	1470	2
BOUILLAC	577	1
BOURRET	974	2
CAMPSAS	1472	2
CANALS	807	1
COMBEROUGER	268	1
DIEUPENTALE	1644	2
FABAS	695	1
FINHAN	1475	2
GRISOLLES	4206	5

LABASTIDE ST PIERRE	3763	4
MAS GRENIER	1303	2
MONBEQUI	656	1
MONTBARTIER	1727	2
MONTECH	6657	7
NOHIC	1384	2
ORGUEIL	1721	2
POMPIGNAN	1810	2
ST SARDOS	1135	2
SAVENES	828	1
VARENNES	640	1
VERDUN SUR GARONNE	4914	6
VILLEBRUMIER	1349	2

AUTORISENT Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Point organisation Marché Gourmand, Associations, évènements

Thierry PASSERA fait un point général sur l'organisation du marché gourmand du 09 juillet, tout est prêt pour cet évènement, la météo prévue est très favorable. Il est demandé à ceux qui seront présents d'aider au rangement des tables et des chaises à la fin de la soirée.

Monsieur le Maire précise qu'il a été demandé par un administré que les éclairages publics restent allumés plus tard ce soir-là, aux vues des contraintes techniques et logistiques que ce changement représente il n'a pas été possible d'y répondre favorablement, ceci sera étudié pour les prochains évènements tardifs de la commune.

Un retour très positif est fait sur la fête de la musique organisée par le comité des fêtes le 21 juin dernier, un petit bémol cependant sur la gestion des repas qui demande à être améliorée.

Catherine VILLAIN demande s'il est possible aux associations de communiquer ou publier les noms des représentants (comme l'a fait l'ACCA dans le dernier bulletin) car il est parfois difficile d'identifier les membres des associations, cela permettrait également de répondre aux demandes.

Monsieur le Maire indique que l'assemblée générale du Yoga s'est bien passée, le bilan est plutôt positif.

Thierry PASSERA fait un point sur l'assemblée générale du club de foot, Etoile Sud 82 : bilan positif sur le robot traceur, le point doit être fait avec les services techniques pour revoir la taille de tonte (trop haute actuellement). Une option d'un robot tondeur est à l'étude. De nouveaux éducateurs sont arrivés mais le club reste toujours en recherche notamment pour des équipes féminines.

Malgré le désistement de 10 équipes sur 40 à cause de la chaleur, le tournoi s'est bien passé.

➤ **Point sur les propositions de mise à disposition de locaux aux associations**

Monsieur le Maire rappelle la proposition qui a été faite aux associations pour le stockage de leur matériel dans les locaux de l'ancienne Mairie. Ces propositions n'ont pas abouti car elles ne correspondaient pas aux contraintes des associations demandeuses, d'autres options sont envisagées au niveau de la salle des fêtes.

La salle annexe de la salle des fêtes (ancienne salle du Conseil) n'est pas envisagée comme lieu de stockage car elle reste à vocation d'accueil de réunions.

Une réflexion sera également menée sur la salle mise à disposition des aînés ainsi que sur les équipements et son utilisation ; et de manière générale sur les espaces de stockages de la salle des fêtes.

➤ **Point enfance jeunesse : école (ATE, fête de fin d'année, olympiades et pose plaque nom de l'école, plan canicule...), Yakajouer, cadeaux CM2**

Alexandra PINAUD-VERDIER fait un retour aux Conseillers sur le passage du flambeau de l'ATE (Aire Terrestre Educative), Les CE2 ont repris le flambeau des CM2 au cours d'une cérémonie sur l'aire avec tous les élèves de l'école, Monsieur le Maire et l'inspectrice étaient également présents.

Le 20 juin dernier la remise des cadeaux aux CM2 pour marquer leur passage au collège a été réalisée par Monsieur le Maire, l'adjointe déléguée à l'enfance et Virginie PROUTEAU ; ils ont eu une clé USB et un livre sur la démocratie.

La fête de l'école a eu lieu à la salle des fêtes. Environ 120 repas (foodtrucks) servis ce qui représente une belle réussite.

Le vendredi de la rentrée, le 5 septembre, se tiendront les olympiades organisées par les services périscolaires, l'école et l'APE, en collaboration avec les associations locales. A cette occasion il y aura la pose de la plaque du nom de l'école.

Durant la dernière semaine de canicule les salles climatisées de l'ancienne mairie ont été ouvertes pour accueillir les enfants des classes de CM et CE, les classes les plus exposées au soleil. Les parents ont également reçu un mot précisant que s'ils le souhaitent les enfants pouvaient être gardés à la maison, ce qui a limité le nombre d'enfants présents (moins de 50% des effectifs les après-midis).

Depuis lundi YAKAJOUER a pris possession des locaux pour l'accueil du centre de loisirs de cet été.

Catherine VILLAIN demande s'il est possible de prévoir des solutions pour anticiper les plans canicules des futurs étés comme envisager de mettre progressivement en place un système de climatisation, des rideaux occultants etc...

Alexandra PINAUD VERDIER rappelle le projet de pergolas qui est en cours et qui devrait évoluer en cours d'année, d'autres solutions pourraient être étudiées. De la végétalisation a également été implantée au niveau du patio.

Yann DREZEN rappelle qu'il y a également des réflexions à mener sur le système de chauffage, afin de faire face aux prochaines interdictions d'utilisation du fuel.

➤ **CCGSTG : réunion publique TEOMI, base de loisirs « St-Sardô »**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la démarche engagée pour intégrer la tarification incitative de la collecte des déchets : une réunion publique sur cette TEOMI se tiendra le 30 octobre à 18h30 à Orgueil et les agents de la Communauté de Communes vont rencontrer prochainement les habitants à leur domicile pour expliquer ce qu'est la tarification incitative ;

La Base de Loisirs de Saint-Sardô a ouvert ses portes pour l'été 2025.

Catherine VILLAIN demande si le PLUi 25 continue d'avancer.

Monsieur le Maire répond que les communes continuent de travailler dessus, l'ensemble du projet a été décalé à la prochaine mandature, mais les communes continuent d'avancer sur les règlements, les OAP et les avancées plus techniques.

➤ **Actualités commerces**

Yann DREZEN indique qu'il y a deux porteurs de projets qui se sont manifestés pour les locaux commerciaux.

Un projet de salon de thé créatif et un projet de torréfacteur ; les deux projets sont présentés aux Conseillers municipaux,

ils sont tous les deux intéressés par le Local A. Les activités sont très intéressantes et correspondent à ce que la Commune recherche. Les candidatures seront sérieusement étudiées et un retour sera fait lors du prochain Conseil.

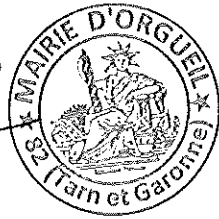
➤ **Informations diverses**

Catherine VILLAIN demande quand est prévu le passage sur la Commune de l'entreprise RAUJOLS pour le faucardage des voies.

Yann DREZEN n'a pas d'information sur le sujet et propose de se renseigner

Monsieur le Maire lève la séance à 22h20.

Le secrétaire de séance,
Catherine VILLAIN



Le Maire,
Willy AUTHESSERRE

